

Metz, le 9 août 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

L'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau

Affaire suivie par : Liborio Ciccarello  
Tél : 03 87 34 34 12  
E-mail : liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr

à  
Sodevam  
14 bis boulevard Paixhans  
57011 Metz Cedex 1

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant des travaux d'aménagement de la ZAC de la Plaine-tranche 3 à Vitry-Sur-Orne

Accord

**RÉF.** : Dossiers PE\2150. EP\VITRY-SUR-ORNE\2022 - ZAC de la Plaine

**P.J.** : 0

Monsieur,

Après instruction des compléments reçus le 9 juin 2022 concernant le dossier loi sur l'eau relatif à des travaux d'aménagement de la ZAC de la Plaine-tranche 3 à Vitry-Sur-Orne, pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 28 mars 2022.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.

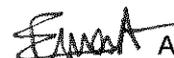
Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de Vitry-sur-Orne, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site Internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau,

 Astride Erman